

I Informations sur les assurances-vie avec gestion de compte / dépôt séparée (insurance wrapper)

N° de compte/dépôt :

Cocontractant :

Rubrique éventuelle :

Conformément à l'article 42 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20), le cocontractant déclare être une compagnie d'assurance autorisée et soumise à la surveillance de l'Etat et avoir confié les avoirs comptabilisés dans la relation d'affaires susmentionnée en relation avec une police d'assurance déterminée.

En ce qui concerne la police d'assurance susmentionnée, le cocontractant fournit les informations suivantes :

1. Preneur(s) d'assurance

Prénom(s)/nom(s)/raison sociale :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile/siège (préciser le pays) :

2. Personne (n'agissant pas à titre fiduciaire) qui paie effectivement les primes de la police (à compléter seulement s'il ne s'agit pas du/des preneur(s) d'assurance visé(s) au point 1 ci-dessus)

Prénom(s)/nom(s)/raison sociale :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse effective du domicile/siège (préciser le pays) :

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément les modifications à la banque. Il déclare en outre avoir reçu l'autorisation des personnes susmentionnées de communiquer des informations à la banque.

Date :

Signature(s) :

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon l'article 251 du Code pénal suisse).